



# Reconnaissance blessure imputable au service

Par **yul57240**, le **19/01/2015** à **14:56**

Bonjour,

Je vais vous exposer les faits pour les quelles je vous contact.

Je suis militaire j'ai eu un accident de travail en service, j'ai rendu compte à mon supérieur hiérarchique et au jour d'aujourd'hui je ne suis pas reconnue comme invalide militaire alors que je suis reconnue comme invalide civil.

Dans la conjoncture actuelle il n'y a plus énormément de médecin dans les régiments quand j'ai eu mon accident je n'ai pas pu consulter un médecin militaire car il n'était pas la. donc j'ai fais venir mon médecin civil chez moi pour consultation et la il m'a arrêter suite à mon état de santé. Et la j'ai reçu une lettre du cabinet du chef d'état major de l'armée de terre, me disant que je ne suis pas reconnu comme blessé en service car je ne suis pas allé consulter un médecin militaire mais il n'y en avait aucun au régiment ce jour là alors que mon accident a eu lieu sur mon lieu de travail. au jour d'aujourd'hui je suis solder à 800€ je vous certifie que se n'est pas évident de faire vivre sa famille avec un telle revenue.  
respectueusement